

Délibération du conseil municipal

du 11 juillet 2008

n° 8

page 1/1

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Heaven's Colt

Mesdames, Messieurs,

L'association Heaven's Colt est un groupe musical amateur qui se produit régulièrement en concert, localement.

Il a participé au concert musiques actuelles du 24 avril dernier, salle de la Gornière, en première partie du groupe Mon Côté Punk. Il sollicite une subvention exceptionnelle en dédommagement des frais occasionnés par cette prestation (location de matériels, transports).

* * * * *

VU l'article L1611-4 du code générale des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la demande de subvention de l'association Heaven's Colt,

CONSIDERANT que cette subvention constituerait la seule contrepartie de l'intervention musicale du groupe,

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault souhaite soutenir cette manifestation au titre de sa politique culturelle en matière de musiques actuelles,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'association Heaven's Colt pour sa participation au concert musiques actuelles du 24 avril 2008.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 30.07.08 n° 8431

Publié en mairie

Le 17.07.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD